



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026
Date de réception de l'AR: 02/04/2026
004-210402400-DE_2026_030-DE
A G E D I

République française

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Date de la convocation: 25/03/2026

Membres en exercice
: 11

Présents : 11

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

trente mars deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Laurent ROUX

Présents : Laurent ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Sophie VIAL,
Florian UGHI, Jean TATU, Sylvie COLONNA D'ISTRIA, Viviane
ISNARD, Rudy WUNDERLIN, Charlotte SZILAGYI, Agnès
BERGERON, Nicolas NEY

Représentés :

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie COLONNA D'ISTRIA

**Objet : Désignation des représentants au sein de l'Association des Communes Forestières -
DE_2026_030**

Monsieur le Maire expose que la commune est adhérente à la Fédération Nationale des Communes Forestières, propriétaires de forêt ou plus largement intéressées par l'espace forestier et la filière bois.

En tant qu'élu-e-s, nous sommes garants de sa valorisation, gestionnaires d'un patrimoine à préserver pour les générations futures, responsables de la gestion des risques, prescripteurs publics pour l'utilisation de matériaux biosourcés comme le bois dans nos projets de bâtiments et d'équipements. Nous sommes surtout un acteur décisif de la politique d'aménagement du territoire et de la transition écologique.

La fédération Nationale des Communes Forestières s'appuie sur un réseau d'association comptant environ 800 élus administrateurs et une centaine de salariés qui accompagnent les élus dans leurs responsabilités. Ils constituent un puissant relais d'actions tant au niveau des relations avec l'Office National des Forêts que des rapports avec les autres membres de la filière.

Au sein du réseau des Communes Forestières, les élus trouvent les soutiens nécessaires à la mise en œuvre des politiques forêt-bois qu'ils souhaitent encourager.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant afin de représenter la commune au sein de l'Association des Communes Forestières.

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

CONSIDÉRANT que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des

suffrages, à l'élection des délégués,

Toutefois, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le Conseil municipal,

CONSTATE qu'une seule candidature par poste à pourvoir ayant été présentée et validée,

Titulaire

- M. Rudy WUNDERLIN

Suppléant

- Mme Sophie VIAL

Le conseil municipal,

PROCLAME les délégués titulaires et suppléants élus pour représenter la commune :

Titulaire :

- M. Rudy WUNDERLIN, conseiller municipal

Suppléant :

- Mme Sophie VIAL, 2^{ème} adjointe

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Date de transmission de l'acte: 02/04/2026

Date de reception de l'AR: 02/04/2026

004-210402400-DE_2026_030-DE

A G E D I